

**DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES****EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

NOMBRE DE MEMBRES			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
35	21	3	11

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux
et le Quinze Décembre à neuf heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Sébastien LEROY, Maire

OBJET DE LA DELIBERATION

158/22 : Soutien à la vie Associative – Attributions de subventions municipales versées aux Associations et Organismes divers – Année 2023 – Série 3

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Sébastien LEROY, Monsieur Dominique CAZEAU, Madame Christine LEQUILLIEC, Monsieur Georges LORENZELLI, Monsieur Serge DIMECH, Madame Muriel BERGUA, Monsieur Patrick SCALA, Madame Arlette VILLANI, Monsieur Patrick PEIRETTI, Madame Marie TARDIEU, Monsieur Eric CHAUMIER, Madame Catherine AIMAR, Madame Sandra GUERCIA-CASCIO, Monsieur Patrick SALEZ, Madame Sylvie DE TONI, Monsieur Philippe MARAFETTI, Madame Cécile DAVID, Madame Valéry BAROGHEL, Madame Amandine BAZZANO, Madame Marie-Hélène REY-COLLET et Madame Elisabeth VALENTI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

Monsieur Henri LEROY, représenté par Monsieur Gilles GAUCI,
Madame Sophie DEGUEURCE, représentée par Madame Catherine AIMAR,
Madame Julie FLAMBARD, représentée par Monsieur Dominique CAZEAU,
Madame Patricia YVARS, représentée par Madame Sylvie DE TONI,

ABSENTS SANS POUVOIR

Madame Pascale SOULIE
Monsieur Jean-Charles DELAPORTE
Monsieur Jean-Marcel CLOEZ

Considérant que Madame CARON et Messieurs LAUMONT, DEPERI, SOBRIE, BAREGE et REVET-SERVETTAZ ne prennent pas part au vote et quittent la salle en vertu de l'article L.2131-11 du CGCT.

Considérant que Monsieur GAUCI ne prend pas part au vote et quitte la salle en vertu de l'article L.2131-11 du CGCT, il n'exprime pas le pouvoir de Monsieur Henri LEROY.

Madame Catherine AIMAR est désignée secrétaire de séance.
Madame Cindy DUJARDIN est désignée secrétaire auxiliaire de séance.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

OBJET : SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS MUNICIPALES VERSEES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS - ANNEE 2023 - SERIE 3

Monsieur Dominique CAZEAU expose la liste des Associations ou Organismes auxquels il est proposé d'accorder une subvention municipale pour l'année 2023.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2023

**SOUS TOTAL
PAR
FONCTION**

FONCTION 024 - AIDES AUX ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES

Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur (SEMLH)	200,00 €
Souvenir Français	750,00 €
Union Nationale des Combattants de Mandelieu (UNC)	2 000,00 €
Union Nationale des Parachutistes – Section Cannes et environ	200,00 €

3 150,00 €

FONCTION 024 - AUTRES ASSOCIATIONS

La Maison des Rapatriés de MLN et de ses Amis	1 200,00 €
Les Amis de la Gendarmerie	500,00 €

1 700,00 €

FONCTION30 - SPORTS

Awa Longe Côte	2 500,00 €
Lerins Rugby Club <i>subvention de fonctionnement</i>	31 500,00 €
Lerins Rugby Club <i>subvention d'équipement</i>	13 500,00 €
Trail Longe Côte Napoule	500,00 €

48 000,00 €

TOTAL DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 52 850,00 €

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé,
Et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (24 VOIX)

En vertu de l'article L.2131-11 du CGCT,
Madame CARON et Messieurs LAUMONT, DEPERI, SOBRIE, BAREGE et REVET-SERVETTAZ n'ayant pas pris part au vote et ayant quitté la salle.

Monsieur GAUCI n'ayant pas pris part au vote et ayant quitté la salle, il n'a pas exprimé de vote pour Monsieur Henri LEROY.

DECIDE d'attribuer les subventions aux Associations ou Organismes de droit privé, détaillées ci-dessus pour un montant total de **52 850 euros**.

PRECISE que les subventions seront mandatées durant l'exercice 2023.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2023 qui sera voté en mars 2023.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,
Sébastien LEROY

La Secrétaire de Séance,
Catherine AIMAR

